

# Prohibition ou tempérance

## Le référendum du 10 avril 1919

Yannick Cormier

Number 137, Spring 2019

Paradis artificiels et substances « illicites »

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/90737ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Cormier, Y. (2019). Prohibition ou tempérance : le référendum du 10 avril 1919. *Cap-aux-Diamants*, (137), 12–17.

# PROHIBITION OU TEMPÉRANCE

## LE RÉFÉRENDUM DU 10 AVRIL 1919

par Yannick Cormier

Il y a 100 ans, le Québec vivait une des consultations populaires les plus marquantes de son histoire : un référendum sur la prohibition de l'alcool. Après une campagne de quelques semaines, le 10 avril 1919, le gouvernement libéral de Lomer Gouin consultait les Québécois sur la question. Nous vous proposons un retour sur le centenaire d'un scrutin, point culminant d'un débat qui a jadis divisé la province pendant des décennies.

### PROHIBITION OU TEMPÉRANCE?

La question de l'alcool a longtemps été controversée. On pourrait remonter aussi loin qu'au temps de la Nouvelle-France et à la question de l'eau-de-vie! Le maintien de l'ordre, la morale religieuse, la santé et l'hygiène de vie, les permis d'hôtels et bien sûr l'argent ont toujours eu une incidence majeure dans le débat.

Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, les gouvernements sont de plus en plus préoccupés par les problèmes de santé publique liés à la surconsommation d'alcool et veulent réglementer. Avec l'industrialisation, l'alcoolisme devient un grave problème social. Des croisades de tempérance, comme celles de l'abbé Charles Chiniquy, apôtre de la croix noire, ont d'abord lieu au cours des années 1830 à 1850. Puis, un mouvement partisan de la prohibition, soit la criminalisation de l'alcool, gagne des adhérents des années 1870 au début du XX<sup>e</sup> siècle.



Le juge Eugène Lafontaine, président de la Ligue antialcoolique de Montréal (BAnQ, P1000, S4, D83, PL20).

En 1875, des groupes prohibitionnistes à prédominance anglo-protestante se rassemblent à Montréal pour former une fédération, le Dominion Prohibitory Council, qui prend en 1876 le nouveau nom de Dominion Alliance. Elle devient le principal organisateur des campagnes de prohibition. S'y joignent des groupes

religieux ou laïques de tempérance dont la mission est d'encourager le citoyen à modérer sa consommation. Soulignons que la majorité des catholiques, surtout francophones, voient la prohibition comme une mesure extrémiste. Lorsque le pendant francophone de la Dominion Alliance est constitué, en 1906, sous le



Lomer Gouin, premier ministre du Québec de 1905 à 1920. (BAnQ).

nom de Ligue antialcoolique, on préconise soit la tempérance, soit une réglementation sévère, sinon des prohibitions locales, mais pas toujours la prohibition totale. Difficile de s'y retrouver!

Les gouvernements sont sous pression pour légiférer. En 1864, la « loi Dunkin » est adoptée dans la province du Canada : les municipalités peuvent ainsi interdire la vente d'alcool après la tenue de consultations populaires. En 1878, la Loi de tempérance du Canada, dite loi Scott, y apporte des modifications en facilitant les consultations populaires à l'échelle d'une ville. En 1898, le gouvernement canadien organise un référendum sur la prohibition totale. Alors que les autres provinces votent en faveur, un vote majoritaire (81 %) la rejette au Québec. La tempérance semble plus populaire au Québec, mais la prohibition demeure à l'ordre du jour. Le premier

ministre du Canada Wilfrid Laurier choisit « de ne pas tenir compte des résultats du référendum, évoquant la faible participation de la population au vote, soit 44 % des électeurs ».

Dans les deux premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, de multiples représentants de l'Église, curés, évêques, groupes de paroissiens, mouvement d'Action sociale catholique, mènent des campagnes, tiennent des congrès de tempérance et souhaitent l'instauration de prohibitions locales grâce à la loi Scott de 1878. Avec la Première Guerre mondiale, en 1914, les partisans de la prohibition ont le vent en poupe : on associe celle-ci au patriotisme. Sans qu'aucune nouvelle loi ne s'impose, plusieurs villes du Québec, dont la capitale en 1917, optent pour la prohibition locale : 92 % des municipalités sont sobres.

## LA PROHIBITION TOTALE DE 1918

C'est dans ce contexte que, cédant aux prohibitionnistes les plus fervents, le premier ministre Lomer Gouin adopte, en 1918, une loi sur la prohibition totale. Le trésorier provincial Walter G. Mitchell propose à Gouin de retarder sa mise en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 1919 : brasseries et distillateurs pourront écouler leurs stocks. Calcul politique? Le gouvernement sait que la prohibition ne passe pas chez les citoyens. Pour les tempérants, la prohibition totale est une atteinte injustifiée aux droits. Nombreux clament que la mesure a été imposée contre la volonté populaire, sans compter qu'elle privera l'État de revenus! À la suite de pressions de brasseurs, de distillateurs et du clergé, qui craint de perdre le vin de messe, le 4 mars, Mitchell présente le projet de loi 47 : le gouvernement soumettra la question de la prohibition à un référendum. On permettra aux citoyens (pas aux femmes!) de se prononcer sur la légalité de la vente du vin, du cidre et de la bière au Québec.

La question aura le mérite d'être claire : « Êtes-vous d'opinion que la vente des bières, cidres et vins légers, tels que définis par la loi, devrait être permise? »

### UN RÉFÉRENDUM SUR FOND DE CRISE!

Si l'on veut comprendre la situation, il faut aller au-delà de la question de l'alcool. Le Québec vit des temps troubles : la province sort de la guerre et d'une crise aux enjeux multiples. D'abord, la conscription a divisé et rendu les citoyens méfiants envers le gouvernement fédéral. En 1918, l'entrée en vigueur de la Loi concernant le service militaire a mené à plusieurs manifestations, émeutes et marches contre la loi au Québec. Le 1<sup>er</sup> avril 1918, quatre hommes sont tués lorsque l'armée ouvre le feu sur une foule à Québec. À la fin de la guerre s'ajoutent d'autres bouleversements. Dans le contexte du retour des soldats, des traités de paix

| Referendum                                |  | Referendum                            |  |
|---|--|---------------------------------------|--|
| LOI DU REFERENDUM, 1919                   |  | THE REFERENDUM ACT, 1919              |  |
| RÉSULTAT DU SCRUTIN POUR CHAQUE DISTRICT. |  | RESULT OF THE VOTE FOR EACH DISTRICT. |  |
| Districts                                 | Votes affirmatifs<br>Affirmative votes | Votes négatifs<br>Negative Votes      |  |
| Montréal-Hochelaga                        | 7,404                                  | 404                                   |  |
| Westmount                                 | 3,574                                  | 2,205                                 |  |
| Montréal-Saint-Georges (St. George)       | 1,848                                  | 876                                   |  |
| Beauharnois                               | 2,436                                  | 355                                   |  |
| Ile-d'Orléans (Island of Orleans)         | 185                                    | 183                                   |  |
| Montréal-Saint-Louis                      | 2,073                                  | 142                                   |  |
| Dorchester                                | 603                                    | 1,110                                 |  |
| Bellechasse                               | 963                                    | 652                                   |  |
| Bonaventure no 1                          | 666                                    | 750                                   |  |
| Québec-Est (East)                         | 2,632                                  | 984                                   |  |
| Stanstead                                 | 1,426                                  | 1,485                                 |  |
| Totaux pour ces onze districts            | 23,810                                 | 8,946                                 |  |
| Totals for the eleven above districts     |  |                                       |  |

Attesté conforme aux rapports reçus.  
Québec, ce 18 avril 1919.  
Le greffier de la couronne en chancellerie.  
1525 L.-P. GEOFFRION.

Attested to be conform to the returns received.  
Quebec, this 18th April, 1919.  
L.-P. GEOFFRION.  
1526 Clerk of the Crown in Chancery.

Les résultats par circonscriptions à Montréal du référendum du 10 avril 1919, DGEQ.

# “O=U=I”

## Parade aux Flambeaux

En Faveur de la

## BIERE ET DU VIN CE SOIR

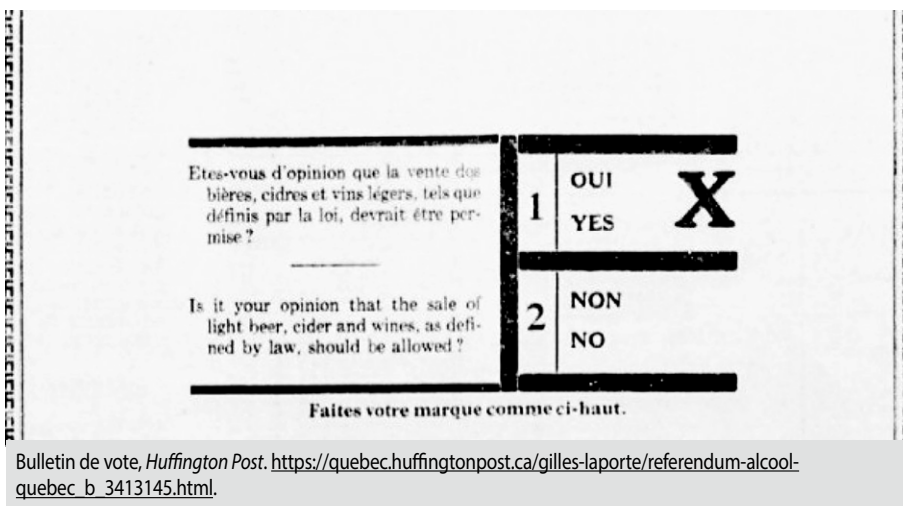
Ralliement à 8 Heures

Tous sont invités à s'y joindre -- spécialement les ouvriers et les soldats de retour.

## EN FOULE

Au Marché St-Jacques, et au coin des St-Denis  
coin Amherst et Ontario et Ste-Catherine.

Publicité de la parade des oui, *Huffington Post*.  
[https://quebec.huffingtonpost.ca/gilles-laporte/referendum-alcool-quebec\\_b\\_3413145.html](https://quebec.huffingtonpost.ca/gilles-laporte/referendum-alcool-quebec_b_3413145.html).



Bulletin de vote, *Huffington Post*. [https://quebec.huffingtonpost.ca/gilles-laporte/referendum-alcool-quebec\\_b\\_3413145.html](https://quebec.huffingtonpost.ca/gilles-laporte/referendum-alcool-quebec_b_3413145.html).

lourd : 50 000 victimes canadiennes, dont 14 000 au Québec.

C'est dans ce contexte que gouvernants et gouvernés remettent en question le rôle de l'État en matière de contrôle et d'intervention sociale, voire d'application des lois. L'historien Robert Rumilly mentionne que sans la guerre et la conscription, la prohibition, locale ou totale, n'aurait pas pu s'imposer au Québec. Pour plusieurs, elle était un moyen de maintenir l'ordre en temps de guerre et d'empêcher le soldat de porter le verre plutôt que le fusil.

Les opposants à la prohibition totale, notamment le clergé, s'inquiètent aussi des désordres : le sort des conscrits, le retour des soldats, la fermeture des usines de guerre et les avantages que la prohibition donnera au crime organisé font partie de l'équation. La fin de la guerre fait craindre délinquance, chômage et désœuvrement; bref, tout ce qui mène à la bouteille! En outre, prohibition ou pas, alambics et alcool de contrebande sont partout depuis des décennies. Comment demander à un peuple qui aime « son verre de fort » de collaborer? Pour plusieurs, mieux vaut

et de la révolution russe de 1917, les revendications sociales, les grèves multiples, les désillusions du conflit, même de nombreux attentats alimentent le militantisme et les troubles révolutionnaires dans le monde. On voit monter la crainte d'une révolution mondiale : les Américains parlent de *red scare*, la « peur des rouges », justifiée ou non, des années durant. Le Canada n'est pas non plus exempté de cette peur.

En plus des émeutes et des marches contre la conscription, Montréal est secouée par une importante grève des policiers et des services municipaux, en 1918, et même par un attentat à la

bombe raté, en 1917, à la résidence de Hugh Graham, 1<sup>er</sup> baron Atholstan, propriétaire du *Montreal Star*. De plus, des grèves sont déclenchées dans des usines montréalaises par solidarité avec les grévistes de Winnipeg au printemps 1919. La paix sociale est perturbée et les pouvoirs publics sont préoccupés.

Pis encore, au retour des soldats en 1918, une pandémie mondiale de grippe espagnole éclate. Les organismes de santé publique sont pris de court, on compte les malades par milliers. Au Québec, on estime que 400 000 personnes sont touchées en 1918 et 3,5 % en meurent. Le bilan est

## Ce que sera le Referendum du 10 Avril prochain



L'hypocrisie d'un groupe ne saurait vaincre la volonté de tout un Peuple.

**Soyez contre la Prohibition totale et lisez "Le Canard"**

Caricature du journal *Le Canard*, 30 mars 1919. (BAnQ).

légiférer qu'interdire... et rentabiliser l'affaire pour les coffres de l'État.

### LES OUI ET LES NON

Comme dans toute consultation, des camps se mettent en place au cours de la campagne, qui débute en mars 1919 : ceux qui sont contre la prohibition totale, favorisant les prohibitions plus locales, sinon le libre arbitre, représentent le camp des oui. Les non, soit les prohibitionnistes seront représentés par des groupes protestants et anglophones, sinon quelques radicaux bien en vue. Le juge Eugène Lafontaine, célèbre président de la Ligue antialcoolique et du Dominion Prohibition Committee, est une des figures

francophones de la prohibition totale. Le Comité de campagne de prohibition se met en place.

Du côté du oui, Joseph Quintal, président de la Chambre de commerce de Montréal, avec sir Alexandre Lacoste, ex-juge en chef de la Cour d'appel du Québec et John-Thomas Foster, président du Conseil central des métiers et du travail de Montréal, sont à la tête du Comité de modération en faveur du vin et de la bière à Montréal. Pensons aussi à Napoléon « Poléon » Séguin, ministre sans portefeuille du cabinet Gouin, qui prononcera des allocutions flamboyantes en faveur de la tempérance.

L'Église qui a été, avec l'Action catholique, le porte-étendard des cam-

pagnes de tempérance et des prohibitions locales, sera neutre. Bien des prohibitionnistes préféreront le silence ou la modération, comme M<sup>gr</sup> Louis-Joseph-Napoléon-Paul Bruchési, évêque de Montréal. Les prises de position auront plutôt un caractère individuel : curés et évêques se prononceront pour eux-mêmes, souvent pour la tempérance. Les ligues antialcooliques et les sociétés de tempérances francophones sont aussi divisées sur la prohibition totale : on les verra peu. « La bière et le vin ont été créés par Dieu pour que l'homme s'en serve avec modération »

La campagne référendaire permettra de retenir une chose : la ligne séparant tempérance et prohibition n'a jamais



NAP. SEGUIN,  
Quartier Ste-Marie.

Napoléon « Poléon » Séguin, ministre et orateur reconnu de la tempérance. (BANQ).

été tirée. Le militant d'alors, comme le citoyen, oscille entre l'interdiction de la vente d'alcool, la réforme de l'individu et le libre arbitre. Boire ou ne pas boire, telle est la question!

Mars 1919 voit les publicités et les discours sur les usages de l'alcool atteindre leur apogée. Dans les jours précédant le référendum, les journaux publient, selon leurs allégeances, des renseignements pratiques : la liste des *polls*, les lieux et dates d'assemblées sinon leurs comptes rendus, les clauses et contraintes en matière d'alcool, ou même les effets anticipés de la prohibition. Pendant des semaines, les prédications publiques, les tracts et les journaux sont les moyens de communication.

Les discours de mars et avril ont été bien analysés par l'historienne Mélanie Fournier : la famille et le bon père, le rôle de l'État, la morale et l'hygiène publique sont au centre des idées de tempérance et de prohibition. L'alcool est responsable de tous les maux! La religion et l'identité sont aussi au rendez-vous : on parle de la capacité du Québec à décider par lui-même... en distinguant les habitudes des Canadiens français de celles des autres groupes ethniques.

On craint de part et d'autre les abs-

tentions. Tempérance et prohibition ont semé l'incertitude dans les campagnes : plusieurs appréhendent le vote des districts ruraux.

### LA « GRANDE PARADE DES OUI »

La veille du scrutin, le Comité de modération en faveur du vin et de la bière organise une grande manifestation à Montréal en soirée. Une longue procession aux flambeaux surnommée la « grande parade des Oui » a lieu rue Sainte-Catherine à Montréal. Enseignes en faveur de la bière et du vin, feux de Bengale, pétards et flambeaux sont à l'honneur dans ce qui ressemble autant à un carnaval qu'à une marche.

Organisée par le Conseil central des métiers et du travail de Montréal et par des associations de vétérans, on la qualifie de « parade des ouvriers ». Près de 10 000 ouvriers et soldats démobilisés participent : dans le contexte des grèves et des revendications de l'après-guerre, on veut donner un caractère tempérant et ouvrier au rassemblement.



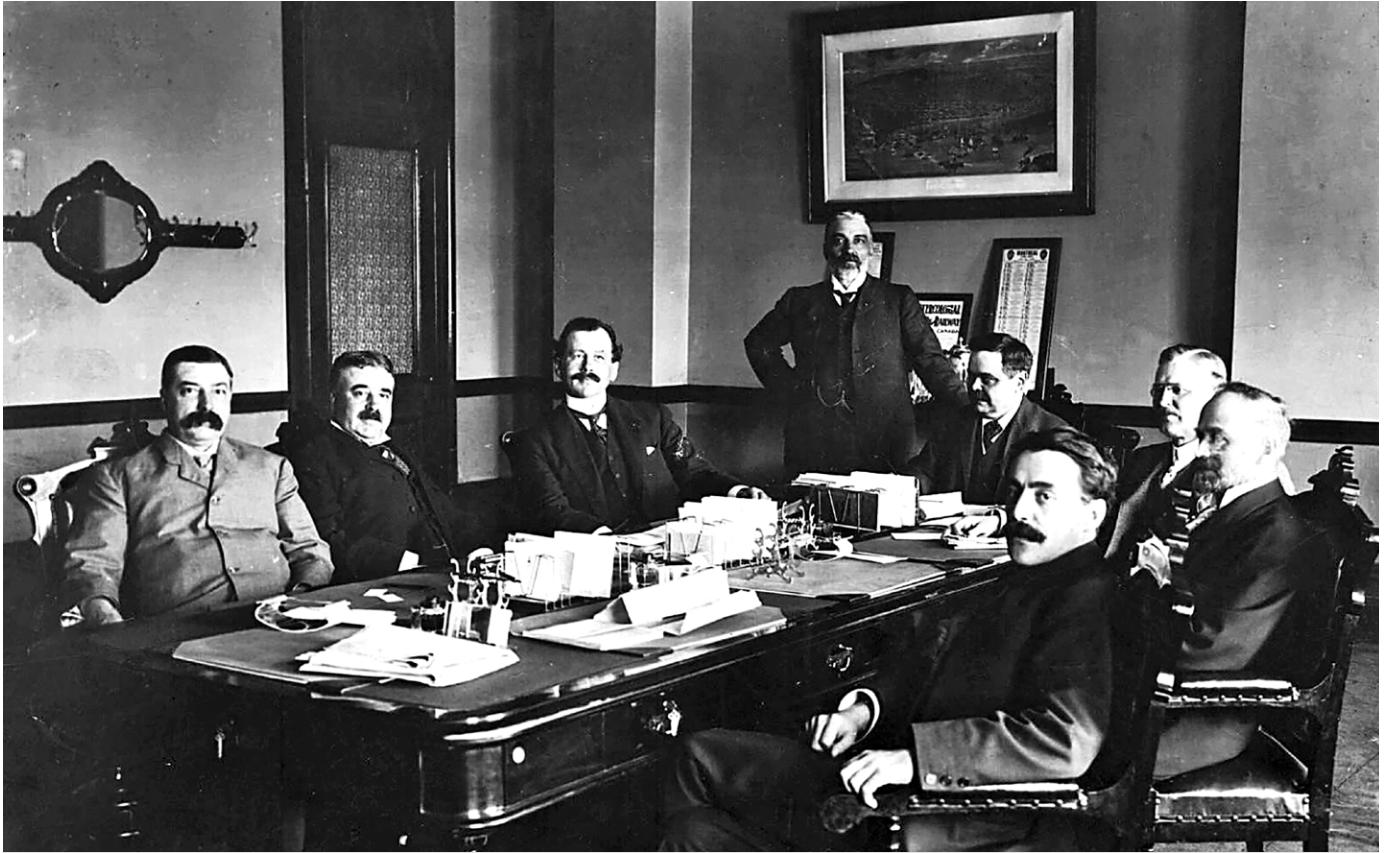
Affiche de la Parade des Oui avril 1919, *La Presse*. (BANQ).

### LE 10 AVRIL 1919

C'est une journée pluvieuse. Fébriles, les deux camps sont dans les rues tôt le matin. Les journaux ne voient pas le déroulement de la même façon : si on dit que la journée se déroule dans le calme, *La Patrie* mentionne que les bureaux de vote sont assiégés de citoyens avant même leur ouverture à dix heures. *Le Devoir*, lui, parle d'un faible achalandage. Qui dit vrai? Dans tous les cas, les deux camps se préoccupent du vote rural où tout ne semble pas encore joué. Des partisans du Non mentionnent que la pluie est de bon augure. Partout au Québec, la rumeur confirme que la majorité veut garder la bière, le vin et le cidre. Ni télé, ni radio! Les résultats seront disponibles en appelant aux bureaux des journaux, qui sont assiégés d'appels toute la soirée.

L'écrasante majorité de la victoire des Oui surprend un peu à Montréal, mais les fortes majorités données par Québec, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke et les districts ruraux surprennent encore plus. Les résultats sont éloquentes : 178 112 personnes (78,62 %) ont voté Oui alors que 48 433 (21,38 %) ont voté Non. L'option du Oui a ainsi emporté une majorité de 129 679 voix. L'analyse du vote par circonscription révèle que l'écrasante majorité d'entre elles ont voté oui. Sept circonscriptions, à majorité anglophone, font exception : Pontiac, Compton, Dorchester, Huntingdon, Brome, Stanstead et Richmond. Il est intéressant de souligner que plusieurs villes, dont Québec, qui se sont prononcées pour la prohibition locale peu de temps auparavant, appuient maintenant la vente de bière et de vin sur leur territoire.

Georges Pelletier du *Devoir* résume le résultat : « La façon dont la campagne s'est faite, l'abstention presque totale du clergé catholique et des sociétés de tempérance canadiennes-françaises, l'isolement du groupe prohibitionniste de langue anglaise, la presque unanimité des journaux en faveur de l'essai



Gouvernement de Lomer Gouin vers 1905. (BANQ).

d'un régime de prohibition modérée, l'exemple des autres provinces où la prohibition absolue, malgré toute la sévérité de la surveillance gouvernementale, n'a pu empêcher des excès alcooliques patents, le sentiment de la majorité des électeurs qui tiennent à la liberté pourvu qu'elle ne dégénère pas en licence, tant cela et bien d'autres causes ont influé sur l'issue finale du référendum ».

### VERS LA COMMISSION DES LIQUEURS...

La loi qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1919 ne s'appliquera finalement qu'aux spiritueux. Il y a peu de conséquences sur le commerce légal : 92 % des municipalités québécoises en interdisent déjà la vente. Le gouvernement doit alors revoir tous les règlements, municipalité par municipalité.

L'arrivée de Louis-Alexandre Taschereau comme premier ministre en 1920

entraînera l'abolition du régime en mai 1921 avec une Loi sur les boissons alcooliques. On laissera l'option ouverte aux municipalités. Le Québec devient ainsi le seul endroit en Amérique du Nord où la prohibition n'a pas force de loi.

L'adoption de cette législation entraîne la création de la Commission des liqueurs du Québec et de ses célèbres magasins; elle est l'ancêtre de la Société des alcools du Québec. De nombreux pouvoirs lui sont accordés, dont une innovation unique en Amérique du Nord à cette époque : l'importation, le transport et la vente d'alcool dans la province et l'attribution de permis de vente d'alcool aux hôtels, restaurants, tavernes, clubs, etc. L'ancêtre du monopole d'État que nous connaissons était né; mais c'est une autre histoire...

**Yannick Cormier est historien spécialisé en histoire des organisations policières.**

#### Pour en savoir plus :

Collectif. *Gouvernement du Québec. Mémoire. Le problème social de la vente et de la consommation d'alcool des liqueurs alcoolique* – Province de Québec, 1953.

Mélanie Fournier, « L'alcool comme objet de l'histoire culturelle - Représentations et pratiques ». Tiré de Micheline Cambron, Myriam Côté et Alex Gagnon. *Les journaux québécois d'une guerre à l'autre. Deux états de la vie culturelle québécoise au XX<sup>e</sup> siècle*. Codicille - CRILICQ, Université Laval, 2018.

Robert Rumilly. *Histoire de la province de Québec, tome XXIV, Succession de Laurier*. Chanteclerc, 1952.

Journaux : voir *La Patrie*, *Le Devoir*, *Le Soleil*, *La Tribune* et *La Presse*, multiples éditions de mars et avril 1919. On recommandera, entre autre, les 9, 10 et 11 avril 1919.